



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 novembre 2016**

Délibération n° 2016-1578

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Cyr au Mont d'Or**

objet : **Chemin de l'Indiennerie - Réseaux d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 11 octobre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 15 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Passi (pouvoir à M. Jacquet), Brumm (pouvoir à M. Eymard), Mmes Frih (pouvoir à Mme Panassier), Laurent (pouvoir à M. Butin), MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Aggoun, Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), MM. Havard (pouvoir à M. Huguet), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Sarselli (pouvoir à M. Barret), Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 10 novembre 2016**Délibération n° 2016-1578**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Chemin de l'Indiennerie - Réseaux d'eaux pluviales - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

Il vient en réponse aux dysfonctionnements de gestion des eaux pluviales dans ce secteur (inondations, débordements, ruissellements de surface sur la voirie et en domaine privé).

Des travaux de requalification de la voirie seront assurés par la direction de la voirie en parallèle.

II - Travaux de gestion des eaux pluviales et de réhabilitation du réseau d'eau potable

Une première phase de restructuration du réseau séparatif existant a été exécutée au cours de l'année 2012 en partie haute du chemin de l'Indiennerie. Le présent dossier concerne la réalisation de la suite du réseau séparatif entre les carrefours avec la route de Saint Fortunat et du chemin de la Ferlatière.

Le réseau d'eaux pluviales se rejetera au niveau du ruisseau d'Arche, situé chemin de Crécy, après déconnection du déversoir d'orage pour réguler le débit d'effluents évacué au cours d'eau. L'objectif est double : d'une part, écrêter les flux lors d'évènements pluvieux fréquents (période de retour 6 mois environ) du quartier de l'Indiennerie et, d'autre part, réguler le débit sortant dans le ruisseau d'Arche qui présente un caractère sensible. Cependant, il n'y a pas d'aggravation du risque sur l'aval car le secteur du Moulin Galatin représente un verrou hydraulique.

La création d'un réseau séparatif sous chaussée permet de s'affranchir de l'implantation d'ouvrages dans les terrains privés et d'une négociation pour acquisition foncière aléatoire susceptible de retarder durablement les travaux. Toutefois, cela ne permet que de répondre partiellement à la problématique ruissellement et inondation du secteur : une gestion sur l'amont est nécessaire pour plus d'efficacité. Cette opération permet de relier l'amont et l'aval du chemin de l'Indiennerie et constitue une première étape dans la reprise du fonctionnement des réseaux des Monts d'Or.

Le projet comprendra :

- la pose de 70 mètres d'un dalot rectangulaire (0,45 x 5 mètres de large) ou d'une double canalisation en partie aval du chemin de l'Indiennerie et de la route de Saint Fortunat (point bas et passage délicat au-dessus de l'unitaire). Ceci permettra la restructuration de la voie dans la partie prévue par la direction de la voirie,
- la pose du collecteur de 800 millimètres de diamètre sur une longueur de 1 200 mètres sous l'ensemble du chemin de l'Indiennerie,
- la déconnection d'un déversoir d'orage sur le secteur (moins de déversement au milieu naturel, retrait des eaux claires du réseau qui permet un gain sur le dimensionnement du nouveau réseau),

- le renouvellement du réseau de distribution d'eau potable d'un diamètre 100 millimètres sur 510 mètres, sur une partie située entre le chemin de la Côte de Vaux et le numéro 25 chemin de l'Indiennerie.

Les matériaux utilisés pour la canalisation d'eau pluviale seront du béton et du polychlorure de vinyle (PVC). Le dalot sous la route de Saint Fortunat pourra être implanté au moyen d'éléments préfabriqués ou coulés en place suivant la nature de l'encombrement du sous-sol de la voirie. Le réseau d'eau potable sera réalisé en fonte ductile.

En accompagnement des travaux de gestion des eaux pluviales, sera engagée la requalification de la voirie entre la route de Saint Fortunat et le numéro 17 du chemin de l'Indiennerie.

Ce projet permettra de sécuriser les cheminements piétonniers, d'organiser le stationnement et d'assurer un abaissement des vitesses avec la mise en place de plateaux surélevés. Certains secteurs seront en circulation alternée.

La requalification de cette partie de voie prend aussi en compte le gabarit nécessaire (profil en travers) pour permettre à terme le passage de la ligne de transport en commun numéro 23 reliant la rocade des Mont d'Or à la gare de Vaise ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, de renouvellement du réseau d'eau potable et de requalification de la voirie, sur le chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P20 - Eau potable pour un montant de 2 232 000 € TTC à la charge du budget principal, selon l'échéancier suivant :

- 1 361 440 € TTC en 2017,

- 870 560 € TTC en 2018,

sur l'opération n° OP20O2616

et pour un montant de 150 000 € HT à la charge du budget annexe des eaux, selon l'échéancier suivant sur l'opération n° 1P20O2616 :

- 150 000 € HT en 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2016.